KIT DE PRESENTATION DES MESURES DE PREVENTION PREALABLES AU REDEMARRAGE USINES FRANCE

COMMUNICATION MANAGERIALE

META-REGLES DU RE-DEMARRAGE (ACCORD HSEE, MEDICAL, RH, D2P)

A	Audit de redémarrage	Chaque site effectuera sa propre inspection HSE/ D2P/ Médical pour établir que le site est entièrement préparé et organisé selon les règles du kit de pré-démarrage
B	Information sur re-démarrage	Tous les employés doivent recevoir un kit de redémarrage. Tous les employés recevront une information/sensibilisation au redémarrage. Les RH doivent souligner l'importance de respecter les procédures d'arrêt maladie.
C	Contrôle des températures	Il est demandé à chaque salarié de prendre sa température, à son domicile, en lui expliquant quoi faire en cas de fièvre. Vérification de la température pour tout le monde selon les réglementations locales et/ou la position locale du management
D	Transport	Doubler les bus si le taux de remplissage est supérieur à 50%, portez le masque si plus d'une personne par véhicule, et assurez la ventilation naturelle en ouvrant les fenêtres.
E	DISTANCE >1M	EPI habituels + tout le monde porte un masque de protection, y compris sur le trajet vers et depuis le travail Nota: Si les EPI habituels nécessitent un masque FFP2, il est INTERDIT de le changer pour un masque chirurgical.
	DISTANCE <1M	EPI habituels + FFP2, N 95 ou équivalent (Postes fixes non modifiables). Pour les installations mobiles une évaluation des risques spécifique est nécessaire
F	Ecran facial ou visière	A) Vous devez porter votre protection occulaire habituelle et un masque FFP2 ou équivalent pour les taches manuelles générant des étincelles B) Vous devez porter une visière au dessus de votre masque chirurgical en cas de risque d'étincelles générées par des lignes de tôlerie automatisée.

META-REGLES DU RE-DEMARRAGE (ACCORD HSEE, MEDICAL, RH, D2P)

G	Séparation des personnes – distanciation sociale	Les sites doivent établir des plans de prévention pour toutes les zones (incluant les zones de travail) pour éviter que les gens ne convergent en un point unique : début d'équipe, pause, fin d'équipe. Besoin de planifier les flux d'équipes, d'emplacements pré-définis à utiliser, de zoning. Chaque emplacement est dédié nominativement à une personne et à un horaire
H	Plan de nettoyage / désinfection	Les sites doivent garantir que les contrats de nettoyage sont adaptés aux nouveaux régimes de nettoyage. Remarque : les éléments touchés par différentes personnes (dans zone de pause, toilettes, lavabos,..) doivent être nettoyés à fond avec des produits de désinfection adaptés.
I	Utilisation de gants médicaux	En fonction des besoins ; par exemple, usage médical, ou certaines activités de nettoyage voire lorsqu'une évaluation des risques nécessite l'utilisation. Nous ne demandons pas le port généralisé de gants médicaux
J	Règles d'hygiène	Lavage des mains (séchage avec du papier), pas de séchage à l'air, serviettes non recommandées, toux, éternuements, élimination des déchets et nettoyage des objets personnels.
K	Vêtements de travail	Appliquer la procédure d'habillage habituelle standard : Utilisation des vestiaires, ne pas rentrer à la maison en vêtements de travail, etc. Les règles d'hygiène et de distance doivent être respectées (organisées par la direction du site) Pas d'utilisation des douches sauf si elles sont désinfectées après chaque utilisation (sauf les douches d'urgence)

PRE-REQUIS A OBSERVER AVANT TOUT RE-DEMARRAGE

1. Audit rigoureux de prédémarrage sous la responsabilité de 3 métiers : HSE, D2P et Services médicaux/RH.
   AUCUN DÉMARRAGE SI LES CONDITIONS REQUISES NE SONT PAS REMPLIES.

2. Programme d'accueil et de retour au travail spécifique, avec une sensibilisation et une information sur le COVID-19.
   PERSONNE N'EST AUTORISÉ À RECOMMENCER LE TRAVAIL S'IL N'A PAS SUIVI CE PROGRAMME DE REDÉMARRAGE.

3. Affichage de visuels aux endroits clefs. Points de contrôle précis sous la forme d'une observation HSE.
   AUCUN REDÉMARRAGE TANT QUE LES AFFICHES NE SONT PAS MISES AUX ENDROITS ADÉQUATS

4. Des « superviseurs » entièrement dédiés à s'assurer que les règles sont respectées.
   AUCUN REDÉMARRAGE SANS UNE SURVEILLANCE RIGOUREUSE DU RESPECT DES RÈGLES

KIT DE REDÉMARRAGE MANUFACTURING FRANCE

1. ACTIONS À METTRE EN PLACE PAR LE SITE

« RENAULT S'ENGAGE »

1. Transport des salariés
2. Contrôle des températures
3. Entrée sur site / Poste de garde
4. Distribution EPI & Produits hygiène
5. Distance au Poste de travail
6. Organisation des espaces collectifs
7. Nettoyage / Désinfection
8. Que faire en cas de suspicion ?
9. Sensibilisation & Information des salariés
10. Contrôle des règles

2. ACTIONS À RESPECTER PAR LE SALARIÉ

« LES SALARIES S'ENGAGENT »

1. Gestes Barrières
2. Température
3. Transport
4. Entrée du site
5. Vestiaire / Prise de poste
6. Poste de travail
7. Espaces collectifs : pause / repas / zone UET
8. Réunions

AVERTISSEMENT : Les exigences contenues dans le présent KIT, s'appliquent à tous les Sites du Groupe RENAULT et de manière prioritaire, sauf dans le cas où les exigences règlementaires locales et relatives à un des points du présent kit sont plus contraignantes. Dans ce cas, les exigences règlementaires locales prévaudront.
Les slides qui suivent sont issues des HSEOS (standards opérationnels)

1.1 TRANSPORT DES SALARIÉS : BUS AFFRETES PAR RENAULT

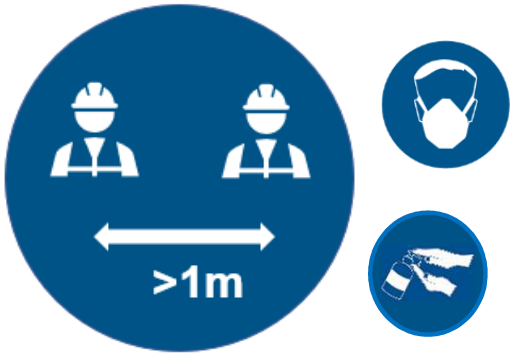

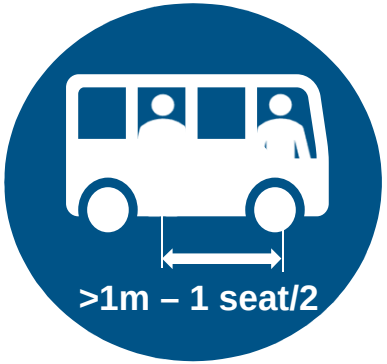

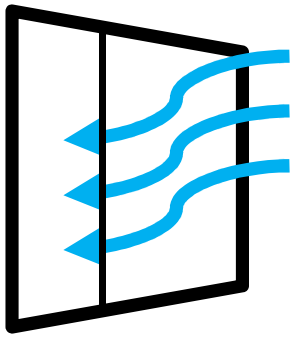

> Réorganiser le transport des employés pour appliquer les règles obligatoires de Covid-19.
> Les sociétés de transport garantissent le nettoyage des bus à chaque rotation.
> Respecter la règle des 1 mètre minimum et laisser une place entre chaque personne (quinconce).
> Prévoir le port du masque de protection trajet domicile / travail (Aller et Retour)
> Les premiers s'assoient au fond, 1 siège sur deux et remplissent les sièges au fur et à mesure
> Les plus proches de la porte sortent les premiers en arrivant sur site
> Aérer le bus en utilisant la ventilation naturelle

1.2 CONTRÔLE TEMPÉRATURE : SALARIÉS, PRESTATAIRES ET VISITEURS

> Identifier les points d'entrée et de contrôle de température sur le site.

> Contrôler la température de tous les entrants (thermomètre sans contact, caméras. thermiques). Si la personne a plus de 37,8° l'inviter à rentrer chez elle.

1.3 ENTRÉE SUR SITE : PROTECTION AU POSTE DE GARDE

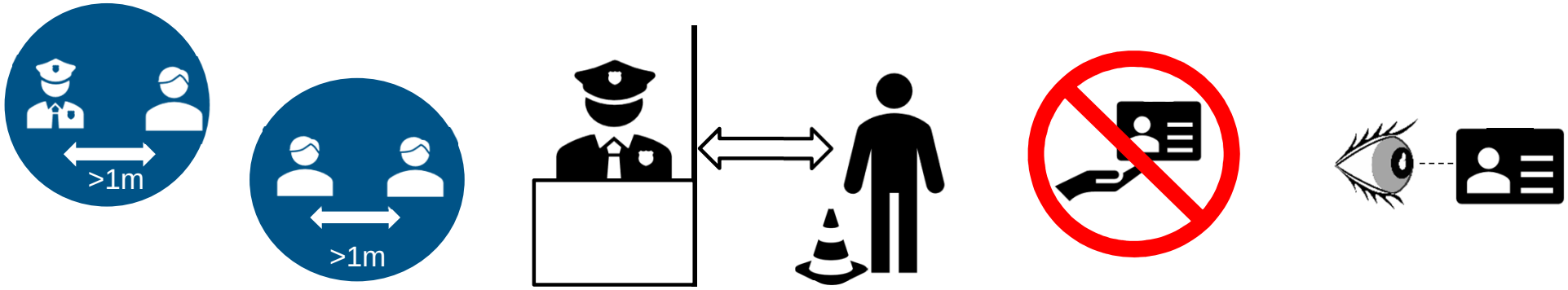

- Organiser les lieux pour faciliter le respect des consignes :
  - Les distances avec un marquage au sol,
  - Les gestes barrières (nettoyage des mains)

> Contrôle visuel des identités

> Si échange de documents, nettoyage avant / après

> Visites interdites hors dérogation spécifique selon les règles du site. Les visiteurs doivent porter un masque et s'engager sur le respect des règles de prévention.

1.3 ENTRÉE SUR SITES : CONTRÔLE TRANSPORTEURS

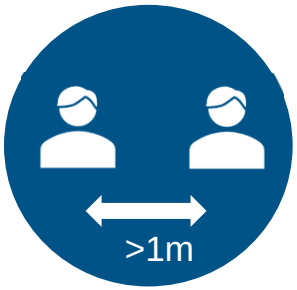

- S’assurer que les transporteurs appliquent les consignes :
  - ➢ se saluer sans se serrer la main, sans embrassade, en respectant une distance d’au moins 1 mètre
  - ➢ Porter un masque
  - > rester à l’extérieur des bureaux si possible,
  - > utiliser son propre stylo,
  - > poser les documents directement dans les endroits prévus à cet effet.
  - > manipulation des clés par le chauffeur uniquement

1.3 ENTRÉE SUR SITE : RECEPTION DE MARCHANDISE ET COURRIER

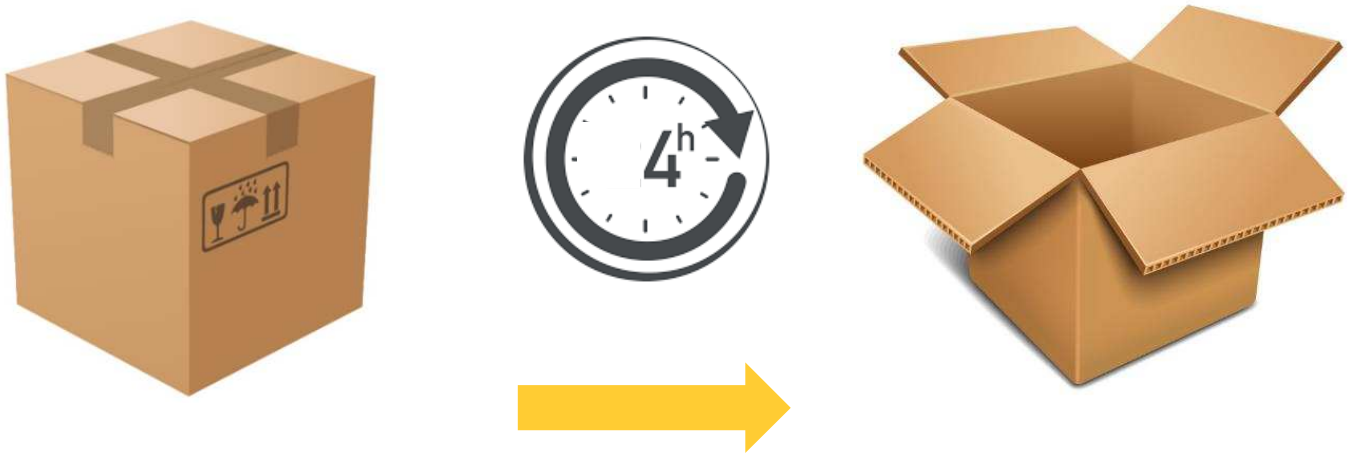

- Attendre, si possible, 4h avant l'ouverture des paquets.
- Nettoyage des mains après les manipulations
- Assurer le lavage des mains toutes les heures

1.4 DISTRIBUTION EPI & PRODUITS D'HYGIENE

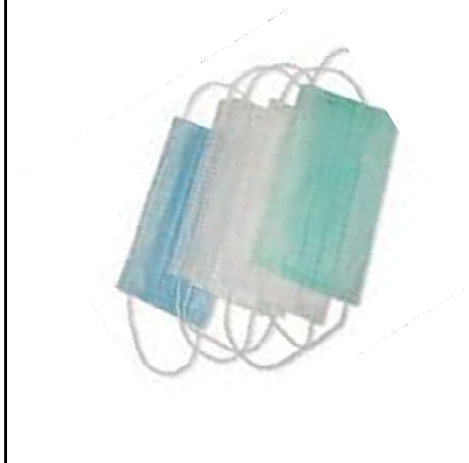

> Assurer la distribution d'EPI COVID et produits d'hygiène (masques, gel hydroalcoolique…).

> Garantir la disponibilité des produits d'hygiène / savons / lingettes / produits désinfectants/ essuie-mains / poubelle.

> Ne plus utiliser les sèche- mains.

1.5 DISTANCES AU POSTE DE TRAVAIL

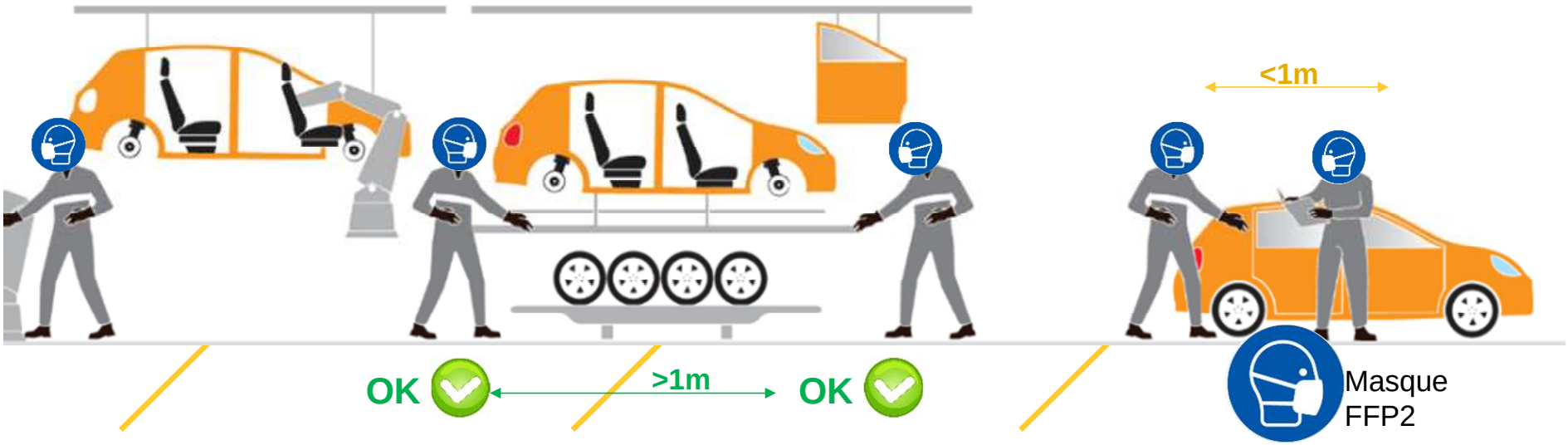

> Mettre des marquages au sol pour les distances, si nécessaire
> Porter un masque FFP2 pour les postes < à 1M
> Porter un masque chirurgical pour les postes > à 1M

1.6 ORGANISATION DES ESPACES COLLECTIFS

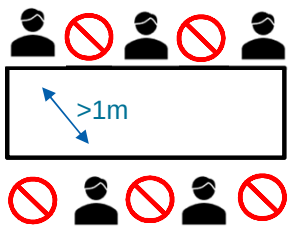

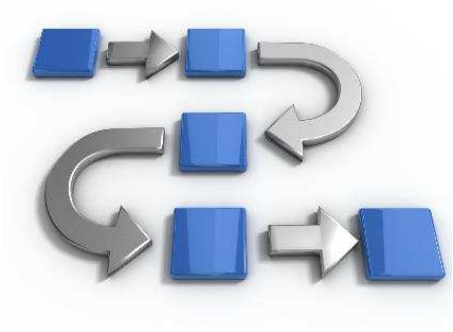

> Aménager les zones UET, réfectoires et zones fumeurs pour faire respecter les distances (marquage au sol).
> Organiser de façon fluide les restaurants et distribution des repas
> Planifier les horaires de repas.
> Planifier les horaires inter-équipes pour éviter les croisements

> Organiser l'utilisation des vestiaires
> Planifier les horaires et les nettoyages des vestiaires

1.7 NETTOYAGE & DÉSINFECTION RENFORCÉS

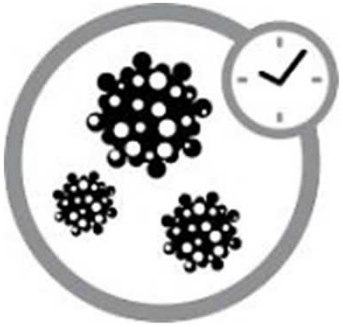

- Organiser un nettoyage et une désinfection périodique renforcée :
  - > Nettoyer en priorité les surfaces à fort contact : tourniquets, ascenseurs, toilettes, robinets, poignées de porte, télécommandes, barres d'escalier, poubelles
  - > Nettoyer ou faire nettoyer avec des produits virucides EN 14476
  - > Respecter le temps d'action et de séchage préconisé pour le produit
  - > En cas de prestataires : Communiquer les consignes aux intervenants

1.8 QUOI FAIRE EN CAS DE SUSPICION DE COVID 19 AU POSTE ?

> Mettre à l'écart la personne présentant les symptômes, en respectant les mesures barrières.

> Prévenir le service de santé au travail (ou contacter les APS en cas d'urgence).

> Baliser le poste de travail.

> **Nettoyage et désinfection en suivant les consignes de nettoyage définies** :

- ✓ de la surface du poste de travail et de son environnement proche (1 mètre),
- ✓ des outils utilisés par l'employé dans les 3 dernières heures
- ✓ des espaces communs utilisés

> À l'issue de la prise en charge de la personne présentant les symptômes, le service de santé au travail évaluera le risque et mettra en œuvre le suivi adapté pour les personnes ayant été en contact.

> Se conformer ultérieurement à la conduite à tenir recommandée par le service de santé au travail, notamment concernant le remplacement sur le poste de travail.

1.9 INFORMER LES SALARIÉS

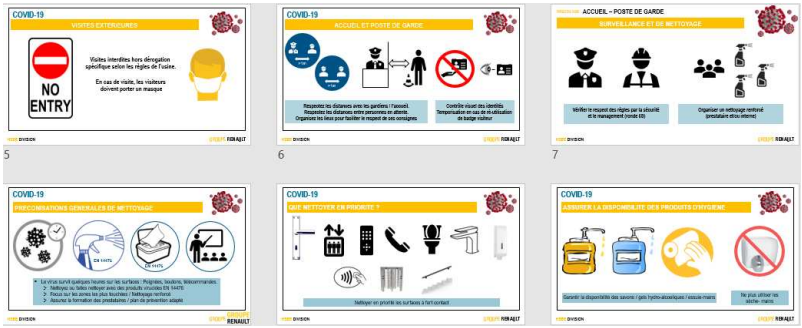

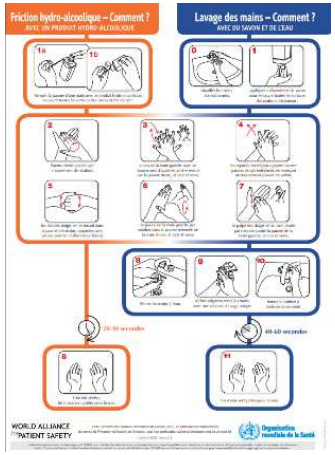

NUMÉROS UTILES – (À ADAPTER PAR SITE)	CONTACTS
PC sécurité	
Maintenance	
Secours – 24h/24	
Service de Santé au travail	
Assistantes sociales	

> Appliquer le dispositif de communication défini.

> Déployer le kit de redémarrage pour bien expliquer les règles et répondre aux questions

> Afficher les consignes / bons comportements / gestes barrières / numéros utiles (HSEOS).

1.10 SUPERVISION ET CONTRÔLE DES RÈGLES

- Nommer un pilote COVID-19 et une équipe dédiée :
  > Faire appliquer les " règles obligatoires Covid " par une équipe dédiée.
  > Vérifier le respect des règles par la sécurité et le management (ronde 5S).

2. ACTIONS À RESPECTER PAR LES SALARIÉS / PRESTATAIRES « LES SALARIES S'ENGAGENT »

1. **GESTES BARRIERES** – Distance de 1M minimum**,** Se laver les mains, ne pas se toucher le visage, se moucher/éternuer
2. **TEMPÉRATURE** - Restez à la maison si la température est > 37,8 ° ou si vous avez des symptômes (toux,...)
3. **TRANSPORT** - Protégez-vous en respectant les gestes barrière
4. **ENTREE DU SITE : SALARIÉS / PRESTATAIRES** - Respectez les consignes d'entrée sur le site
5. **VESTIAIRE, PRISE DE POSTE –** Gardez vos distances
6. **POSTE DE TRAVAIL : CONSIGNES / DISTANCES** - Respectez les distances et porter les EPI Covid-19 et habituels
7. **ESPACES COLLECTIFS : PAUSE / REPAS / ZONE D'UET** - Respectez les gestes barrières
8. **RÉUNIONS** - Évitez les réunions en face à face

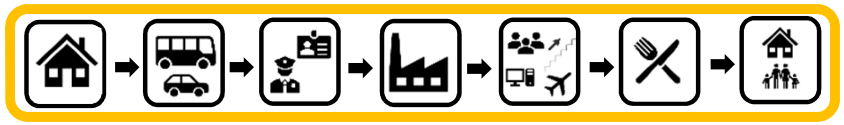

2.1 EN TOUTES CIRCONSTANCES : DES GESTES BARRIERE

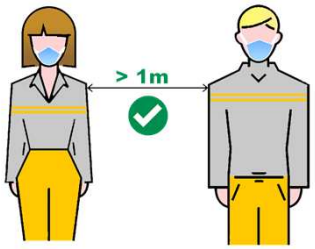

> Respecter la distance de 1 mètre : saluez sans se serrer la main, pas d'embrassades.
> Lavez-vous les mains très régulièrement et évitez de vous touchez le visage (yeux, nez, bouche).
> Éternuer et tousser sans danger dans votre coude ou dans un mouchoir en papier.

2.2 CONTRÔLEZ VOTRE TEMPÉRATURE

> Contrôler votre température le matin / avant de partir au travail.
> Restez chez vous si votre température dépasse 37,8° C
> En journée, si besoin rendez vous à l'infirmerie.

2.3 TRANSPORT : PROTÉGEZ-VOUS

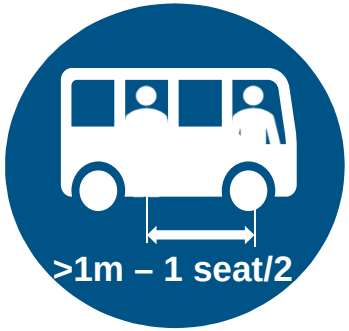

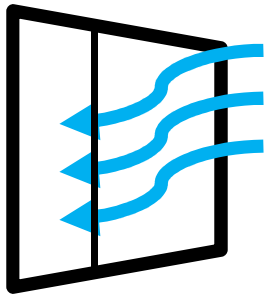

> En cas de voiture partagée : nettoyer (poignées, commandes, volant) et porter un masque personnel.

> Ne pas utiliser la ventilation du véhicule et privilégier la ventilation naturelle

> En bus, respecter la règle des 1M minimum.

> Laisser une place entre chaque personne.

> Porter un masque dans le bus

> Aérer les bus en utilisant la ventilation naturelle

2.4 ENTREE DU SITE : SALARIÉS / PRESTATAIRES

> Respecter les consignes de prise de température (caméra thermique et/ou thermomètre).

> N’entrer pas si vous avez des symptômes (fièvre, toux ou d’autres symptômes).

> Eviter les contacts : montrer votre badge à l’agent de sécurité en respectant la distance ou utilisez votre badge sans contact.

2.4 ENTRÉE SUR SITES : TRANSPORTEURS

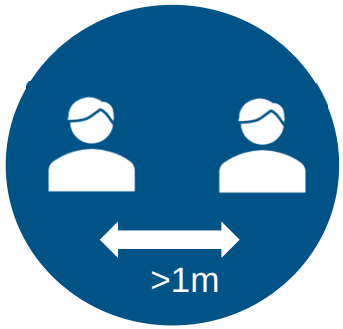

> Respecter les règles définies par l'établissement : port du masque
> Saluer sans se serrer la main, sans embrassade, en respectant une distance d'au moins 1 mètre.
> Rester à l'extérieur des bureaux si possible.
> Utiliser son propre stylo et posez les documents directement dans les endroits prévus à cet effet.
> Manipulation des clés par le chauffeur uniquement

2.5 PRISE DE POSTE / VESTIAIRES : GARDEZ VOS DISTANCES !

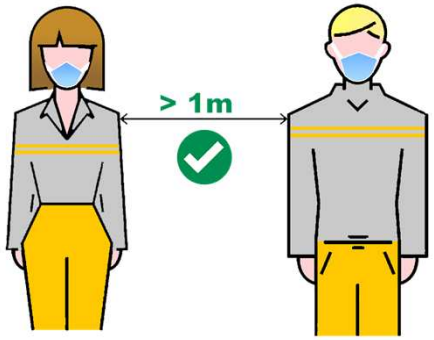

> Respecter la distance de 1 mètre.
> Respecter le planning des horaires de vestiaires.
> Se laver les mains avant et après habillage, en début et en fin d'équipe.

2.6 POSTE DE TRAVAIL : RESPECTEZ LES CONSIGNES

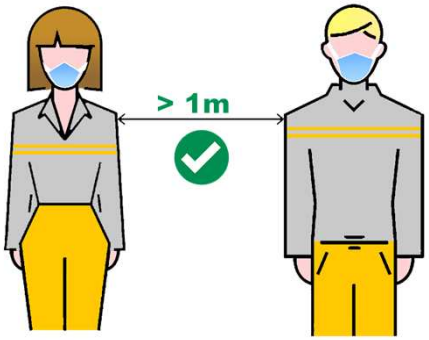

> Respecter les distances dès que possible.

> Porter un masque suivant les instructions de mise en place.

> Porter vos gants EPI habituels

> Respecter les consignes spécifiques COVID.

2.6 POSTE DE TRAVAIL : RESPECTEZ LES DISTANCES

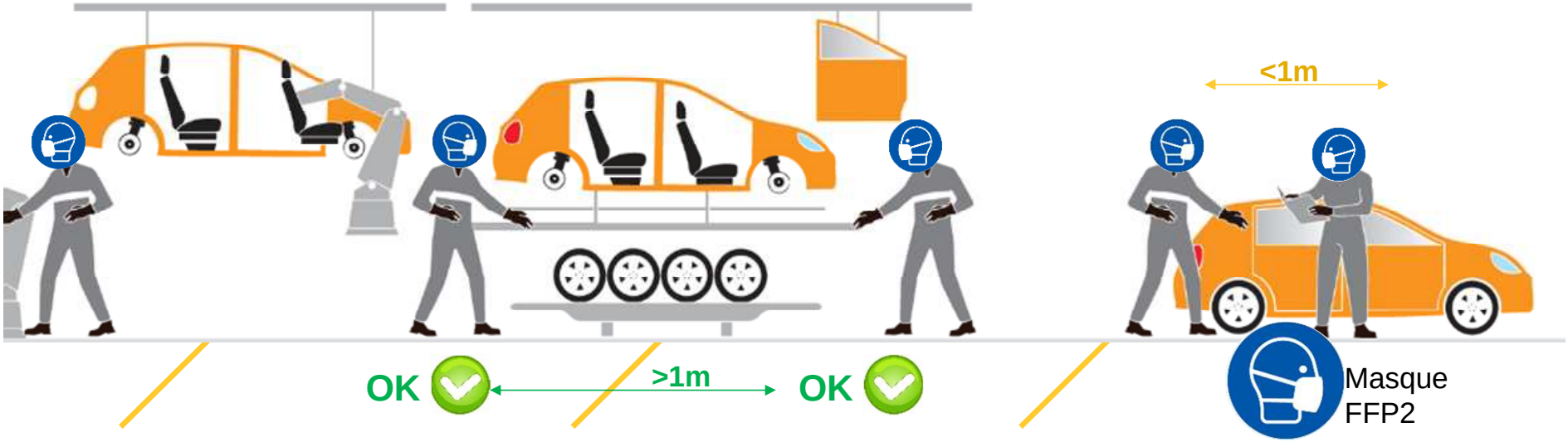

> Respecter la distance >1M autant que possible et les marquages au sol lorsqu'ils existent.
> Porter un masque FFP2 pour les poste < à 1M
> Porter un masque chirurgical pour les poste > à 1M.

2.7 ESPACES COLLECTIFS : PAUSE / REPAS / ZONE D'UET

> Laver vous les mains avant et après manger.

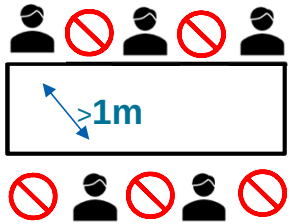

> Respecter les distances et les horaires de repas.

> Respecter les distances dans les zones fumeurs.

> Porter un masque propre.

2.8 REUNION EN PRÉSENTIEL

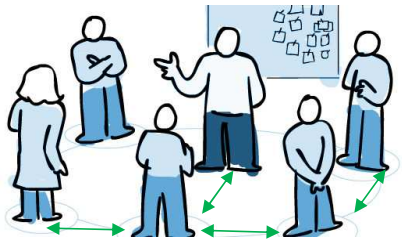

>1m

OK

- Eviter toute réunion en présentiel (salle ou UET).
- Si le présentiel est VRAIMENT obligatoire :

  > utiliser des salles de grande capacité

  > laisser au moins un siège vide entre 2 participants

  > laisser au moins un mètre entre 2 participants

  > 1 seule personne manipule les télécommandes…..